

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC -  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 février 2025 à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS :            Madame Anne Potvin, mairesse;  
                                 Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;  
                                 Monsieur Serge Lacourcière, conseiller siège no.3;  
                                 Monsieur Richard Tremblay conseiller siège no.4;  
                                 Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5;  
                                 Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6

Est également présent le directeur général et greffier-trésorier ainsi que 4 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le maire suppléant constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h00.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1 LÉGISLATION**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025

**2 ADMINISTRATION**

- 2.1 Adoption des comptes et des chèques : 101 766,08 \$
  - Factures payées :55 086,37 \$;
  - Chèques : no.12938 à no. 12951
  - Prélèvements automatiques : no. 3651 à 3673 ;
  - Prélèvements annulés : 3671,3672 et 3674
  - Factures à payer : 13 358,56 \$;
  - Payes : 33 321,13 \$;
- 2.2 Adoption du règlement 570-ADM-2025 relatif au traitement des élus municipaux
- 2.3 Adoption du règlement 571-ADM-2025 décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2025
- 2.4 Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau – Adhésion
- 2.5 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Résolution 2024-R-AG452 – Regroupement des directions générales de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue – Appui
- 2.6 Groupe DL Solutions Informatiques – Proposition # MK1036590- Migration Windows 11
- 2.7 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 2.8 Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM)

**3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**4 TRANSPORT**

- 4.1 Fin probation – Employé # 32-0051
- 4.2 Nomination d'un chef d'équipe

**5 HYGIÈNE DU MILIEU**

**6 LOISIRS ET CULTURE**

**7 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 7.1 Rapport annuel du plan de mise en œuvre – Schéma couverture de risques en sécurité incendie l'an 7

7.2 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et pompières

**8. VARIA**

**9 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2025-02-CMD022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Richard Tremblay, et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-02-CMD023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025, tel que rédigé.

**ADOPTÉE.**

**2025-02-CMD024 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX JANVIER 2025**

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés se totalise 101 766,08 \$ et se détaille comme suit ;

Adoption des comptes et des chèques : 101 766,08 \$

- Factures payées : 55 086,37 \$;
- Chèques : no.12938 à no. 12951
- Prélèvements automatiques : no. 3651 à 3673 ;
- Factures à payer : 13 358,56 \$;
- Payes : 33 321,13 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut;
- et d'autoriser l'émission des chèques relatifs aux montants énumérés.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2025-02-CMD025 ADOPTION DU RÈGLEMENT 570-ADM-2025 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné par le conseiller Stéphane Rivest à la séance du 14 janvier 2025 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le règlement 570-ADM-2025 relatif au traitement des élus municipaux.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2025-02-CMD026 ADOPTION DU RÈGLEMENT 571-ADM-2025 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné par la conseillère Kathy Milone à la séance du 14 janvier 2025 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le règlement 5571-ADM-2025 décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2025.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2025-02-CMD027 REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – ADHÉSION 2025**

ATTENDU QUE le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau est un organisme de concertation régionale des municipalités et des associations de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi que des organismes environnementaux;

ATTENDU QUE le regroupement est un service des associations de lacs et de bassins versants et qu'il entend collaborer pleinement en tant que partenaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière,  
et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adhérer au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau au coût de 250 \$.

- d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 19000 970.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-02-CMD028 MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – RÉOLUTION 2024-R-AG452 – REGROUPEMENT DES DIRECTIONS GÉNÉRALES DE L'OUTAOUAIS ET DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - APPUI**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution 2024-R-AG452;

CONSIDÉRANT la note de service acheminée aux partenaires de la DGSSQ de l'Abitibi-Témiscamingue par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en date du 29 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'au départ à la retraite du directeur général de Services Québec de l'Outaouais, monsieur Alain Ranger amène la possibilité de mettre en œuvre un partage de ressources, soit de regrouper les directions générales de Services Québec de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement implique la nomination d'une directrice générale par intérim et que cette dernière demeurera directrice générale de Services Québec de l'Abitibi-Témiscamingue et ce à compter du 6 janvier 2025;

CONSIDÉRANT les démarches en matière de reconnaissance des besoins spécifiques à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau vu son statut de MRC dévitalisée, d'employabilité et de services aux citoyens et aux entreprises depuis 2018 et que ces demandes demeurent sans réponse;

CONSIDÉRANT QUE de 2018 à 2024, l'Outaouais bénéficiait d'une direction régionale et que les MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi que Papineau, bénéficiaient d'une direction locale partagée, ressource devant vaquer à ses fonctions en effectuant un parcours demandant 2 h 30 de déplacement entre chaque MRC;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de directions régionales et locales, les services directs aux citoyens s'en trouvent déficients, quasi inexistantes, laissant les citoyens à eux-mêmes en situation de détresse. Il est alors illogique de croire que la structure de regroupement proposée offrira une prestation de services adéquate et répondant aux besoins de la clientèle visée;

CONSIDÉRANT QUE ces deux régions visées par un regroupement demeurent des régions distinctes nécessitant une considération spécifique;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Richard Tremblay, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- de réitérer au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale son opposition à ce projet de regroupement des directions générales de Services Québec de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue.
- de demander la mise en place d'un moratoire d'une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 s'échelonnant au 1<sup>er</sup> mars 2026, permettant la mise en place d'une structure adéquate, telle que déjà proposé à la ministre en date du 5 mars 2024 soit la « **Stratégie main-d'œuvre et ruralité** », le tout dans un esprit de collaboration;
- de demander à la ministre de l'Emploi Kateri Champagne Jourdain de tout mettre en œuvre afin de mettre en place ledit moratoire et assurer la mise en place de la structure proposée;
- de transmettre copie de la présente résolution aux municipalités de la MRCVG, aux MRC de l'Outaouais, à la MRC Témiscamingue et ses municipalités pour appui;
- de transmettre copie de la présente résolution au ministre responsable de la région de l'Outaouais Mathieu Lacombe, au député de Gatineau Robert Bussière, au député de Chapleau Mathieu Lévesque et à la députée de Hull, Suzanne Tremblay.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-01-CMD029 GROUPE DL SOLUTIONS INFORMATIQUES – PROPOSITIONS # MK1036590 – MIGRATION WINDOWS 11**

CONSIDÉRANT QUE Microsoft a annoncé la fin du support pour Windows 10 d'ici la fin octobre 2025, et qu'aucune mise à jour, protection de sécurité ni support ne sera disponible;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'effectuer ce changement afin d'éviter toute problème informatique;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- mandate la directrice générale adjointe et greffière adjointe à signer la proposition # MK1036590 pour effectuer la migration de Windows 10 du portable MDEL-MJI-POR003 Groupe DL Solutions Informatique selon les termes et conditions prévu dans la proposition MK1036590, soit un paiement de 488,95 \$ (plus les taxes).
- d'imputer la dépense au poste budgétaire 02 13000 414.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le directeur général et greffier-trésorier confirme avoir reçu des élus

Madame Kathy Milone, conseillère siège no.2  
Monsieur Serge Lacourcière, conseiller siège no.3  
Monsieur Richard Tremblay, conseiller siège no.4  
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5  
Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6  
Madame Anne Potvin, mairesse

Une copie du formulaire SM-70 « déclaration des intérêts pécuniaires des membres de conseil » cadrant avec les exigences de l'article 357 et les articles suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Un dépôt des formulaires est effectué en séance tenante.

Par ailleurs, le directeur générale et greffier-trésorier transmettra au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation une confirmation du dépôt de la mise à jour des déclarations.

**2025-02-CMD030 NOMINATION RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT DE MANIWAKI (RIAM)**

CONSIDÉRANT que l'on doit nommer un nouveau représentant de la municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM)

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de nommer Monsieur le conseiller Stéphane Rivest, représentant de la municipalité au conseil d'administration de la RIAM.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-02-CMD031 FIN DE PROBATION CHEF D'ÉQUIPE**

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du conseil du 3 septembre 2024, l'employé # 32-0051 opérateur au service des travaux publics, a été nommé au titre de chef d'équipe;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de mettre fin à la période de probation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- autorise la fin de la période de probation à titre de chef d'équipe, l'employé conserve son emploi actuel comme opérateur.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-02-CMD032 NOMINATION D'UN CHEF D'ÉQUIPE**

CONSIDÉRANT l'importance de nommer un nouveau chef d'équipe pour le bon fonctionnement des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction relative à la nomination de l'employé # 32-0044 au poste de chef d'équipe;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- autorise la nomination de l'employé # 32-0044 à titre de chef d'équipe des travaux publics de la municipalité ;
- que le poste est un poste syndiqué et que le taux horaire est fixé selon l'échelle salariale tel que spécifié dans la convention collective ;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-02-CMD033 RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE MISE EN OEUVRE – SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE L'AN 7**

CONSIDÉRANT QUE à la suite de l'adoption du « Schéma couverture de risques en sécurité incendie » de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, chaque municipalité doit produire un rapport annuel du plan de mise en œuvre local;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité de Délage a produit le rapport du plan de mise en œuvre local pour l'an 7 du schéma, tel que stipulé dans le « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie »;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le rapport annuel de mise en œuvre local de la Municipalité de Délage, pour l'an 7 du schéma, tel que présenté.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-02-CMD034      PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION  
DES POMPIERS ET DES POMPIÈRES**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objet principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Déléage désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Déléage prévoit la formation de M. Maxime Godin pour le programme Pomper 1 et de 2 pompiers pour le programme formation autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en conformité avec l'article 6 du Programme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Richard Tremblay, appuyé par la conseillère Kathy Milone, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2025-02-CMD035      LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h40.

**ADOPTÉE.**

---

Anne Potvin,  
Mairesse

---

John-David McFaul  
Directeur général et greffier-trésorier